

## Communiqué de presse

### L'impunité, jusqu'à quand ?

**(Tunis, le 26 avril 2018) - L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) exprime son indignation quant à la persistance de l'impunité pour les crimes de torture et de mauvais traitements. « L'affaire Ahmed Ben Abda en est une illustration frappante. » réclame l'OMCT.**

Les faits de cette affaire remontent à 2013, lorsque Ahmed, un jeune homme d'une trentaine d'années, a été agressé par une patrouille appartenant au district de police de Carthage. Cette agression lui a causé des dommages corporels graves notamment la perte de la vue définitive de l'œil droit, une défiguration du visage et une fracture du nez. Dans son rapport, le médecin légiste avait estimé le taux d'incapacité causée à 25%. Cependant, le Tribunal de première instance de Tunis a émis le 23 Décembre 2016, un jugement de non-lieu en faveur des accusés. Ce jugement a été confirmé par la Cour d'appel de Tunis le 17 Avril 2018.

« La non-poursuite des violations commises par les agents sécuritaires renforce chez eux le sentiment d'immunité et engendre ainsi la continuation de ces pratiques. L'impunité empêche les victimes d'avoir justice et contribue au manque de confiance de la part des citoyens envers la justice et l'application de la loi », constate Najla Talbi, Coordinatrice du Programme d'assistance directe aux victimes de torture et de mauvais traitements SANAD de l'OMCT. Les lacunes du cadre juridique ainsi que l'inefficacité de l'appareil judiciaire empêchent les victimes d'obtenir justice et favorise ainsi la persistance de la torture.

*Le programme « SANAD » de l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) fournit une assistance juridique, sociale, psychologique et médicale aux victimes de torture et de mauvais traitement. Installé au Kef et à Sidi Bouzid, les centres de conseil SANAD ont accompagné plus que 300 bénéficiaires de partout en Tunisie depuis leur création en 2013 : [www.omct-tunisie.org](http://www.omct-tunisie.org)*

#### **Pour plus d'informations, contactez :**

**Ines Lamoum**, Coordinatrice, Plateforme juridique de SANAD, 98 746 590, [il@omct.org](mailto:il@omct.org)

**Sara Attafi**, Coordinatrice juridique, SANAD Kef, 98 746 588, [sat@omct.org](mailto:sat@omct.org)